2009/1229 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2009 (Direction des Finances) (BMO du 16/03/2009, p. 0424)

Rapporteur: M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit du rapport lié au vote des taux d'imposition directe locale pour 2009.

Je vous rappelle que la hausse des taux de fiscalité de 6 % annoncée lors du vote du budget est aujourd'hui soumise à votre approbation.

Nous avons préparé quelques tableaux pour, sinon égayer mon propos, en tout cas l'illustrer.

Comme le législateur nous y autorise, nous avons choisi de ne pas faire une hausse uniforme sur les trois taxes qui composent notre fiscalité, et qui sont, je vous le rappelle : la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti.

Nous avons choisi de faire porter principalement la hausse sur la taxe sur le foncier bâti, dont le taux est nettement plus faible à Lyon qu'il ne l'est dans les autres grandes villes. Les contribuables assujettis à la seule taxe d'habitation seront ainsi légèrement moins affectés par cette hausse.

Si la technique suit, vous pourrez voir que la progression sera de :

- 5,5 % sur la taxe d'habitation,
- 6,58 % sur le foncier bâti,
- 5,49 % sur la taxe sur le foncier non bâti.

La pédagogie étant l'art de la répétition, il faut rappeler que cette hausse reste très modérée par rapport à celle qui a été pratiquée dans les autres grandes villes de France.

C'est ainsi que l'augmentation à Nice (je vous rappelle une nouvelle fois que la nôtre est de seulement 6 %) est : de 15 %, à Grenoble : 9 %, Nantes : 8,4 %, Saint-Etienne : 7,5 % et le Havre : 6,5 %.

Je rappelle également que cette hausse découle du contexte économique et financier, avec notamment une baisse considérable des droits de mutation, des dotations de l'Etat.

Concernant les seuls droits de mutation, nous accumulons les mauvaises surprises. Il faut ainsi savoir qu'en 2008, les droits de mutation représentaient une somme de 23,3 M€.

Conscients de l'aggravation de la crise immobilière, qui se profilait déjà l'année dernière, nous avons anticipé, en croyant être pessimistes, une prévision à la baisse de 13 % de ces droits de mutation.

Or, nous sommes très loin aujourd'hui de cette estimation, qui demeurait encore très optimiste, puisqu'on estime à présent que les droits de mutation pour 2009 ne seront que de 14 M€, au lieu de 23 M€ l'année dernière.

Et puis naturellement, cette imposition supplémentaire tient également à des dépenses nouvelles telles que la taxe sur le gaz et la participation aux trajets domicile-travail.

Malgré cette hausse, la Ville de Lyon, par rapport aux autres grandes villes, se maintient toujours en première position sur le foncier bâti, et reste en position très favorable pour la taxe d'habitation. Les graphiques que vous voyez vous le confirment.

En ce qui concerne la taxe foncière, vous verrez sur le document qui vous a été remis, que Lyon se situe très largement en tête quelle que soit la façon dont on regarde les chiffres des grandes villes les moins imposées.

Pour la taxe d'habitation, si elle n'est pas première, elle reste très bien placée, puisqu'elle est troisième, ainsi qu'en atteste le tableau que vous avez sous les yeux.

Pourtant, certains esprits, que l'on pourrait qualifier de « chagrins », considèrent :

- d'une part, que cette seule comparaison des taux est insuffisante,
- qu'elle masque, d'autre part, une réalité plus contrastée et plus favorable au classement de la Ville de Lyon par rapport aux autres villes.

Sur le premier point, il est vrai que la seule comparaison des taux est insuffisante.

En revanche, pour le second cas, je pense pouvoir vous démontrer clairement, en tout cas je l'espère, pourquoi un raisonnement plus large s'avère au contraire encore plus favorable pour la Ville de Lyon.

En effet, pour aller plus loin dans la comparaison entre villes, exercice périlleux, certains articles parus dans la presse utilisaient le ratio produit fiscal par habitant qui a très peu de pertinence, puisque l'impôt n'est pas payé par tête.

Le seul raisonnement valable et qui tienne véritablement la route, pour comparer la pression fiscale sur les ménages des grandes villes, est de comparer ce que paie en moyenne un contribuable.

Or, cela ne peut se faire sans examiner un autre élément très important de la politique fiscale de la collectivité qui a trait uniquement à la taxe d'habitation : les choix retenus en matière d'abattement.

Sur ce point, il se trouve que la Ville de Lyon est là aussi extrêmement bien placée. Sa politique d'abattement conduit à réduire la base imposable plus fortement que dans d'autres villes.

- D'une part, la Ville de Lyon, ainsi que vous pouvez le constater, a choisi de maintenir l'abattement facultatif général à la baisse, elle a en plus décidé de garder le montant forfaitaire historique supérieur au taux légal, 15 % de valeur locative moyenne. Concrètement, cela représentait en 2008, une réduction de 474 euros pour chaque contribuable lyonnais.
- D'autre part, la Ville a porté à son niveau maximum, les abattements obligatoires pour personnes à charge, ainsi 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premières personnes à charge, 25 % pour les suivantes.

Dans la majorité des autres villes, ces deux abattements n'ont pas été majorés à leur taux maximum.

En conclusion, la Ville de Lyon est la seule grande ville, hors Paris, à appliquer à la fois un abattement général à la base forfaitaire et des abattements pour charge de famille fixés tous deux à leur niveau maximal.

Si l'on prend ce qu'a payé en 2008, pour la taxe foncière et la taxe d'habitation, un contribuable occupant un logement dont la valeur locative est égale à la valeur locative moyenne de la commune, cette politique qui allie taux modéré et abattement favorable permet à Lyon d'être :

- en quatrième position après Strasbourg, Lille et Toulouse pour un contribuable sans enfant à charge,
- en deuxième position après Strasbourg pour un contribuable ayant un enfant à charge,
- en première position pour un contribuable ayant deux enfants à charge et plus.

J'espère que ces explications vous auront convaincus de la bonne volonté de la Ville de limiter au maximum l'imposition nouvelle et de veiller à mieux équilibrer celle-ci.

Je vous rappelle que lors du Conseil municipal du mois de janvier, lors de la discussion sur le budget, l'Opposition avait déjà critiqué ce taux de 6 %.

Je croyais m'être alors expliqué assez complètement. Depuis, des facteurs aggravants sont encore survenus, comme celui dont je vous parlais tout à l'heure, concernant l'accélération de la baisse des droits de mutation.

Je veux donc croire que la discussion ne va pas cette fois, puisque M. Geourjon et M. Havard souhaitent intervenir, reprendre sur les 6 %, mais tout au plus sur la répartition de ces 6 % que vous pourrez bien sûr éventuellement critiquer, notamment sur le fait que nous ayons privilégié la taxe d'habitation par rapport à la taxe foncière.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce que je voulais vous dire sur cette hausse que je vous demanderai naturellement de bien vouloir voter.

M. GEOURJON Christophe: Il y a maintenant deux mois de cela, vous nous expliquiez que vous étiez contraint d'augmenter la fiscalité de la Ville de Lyon du fait de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses. Vous estimiez ainsi à l'époque un besoin de 10 millions d'euros supplémentaires.

Lors de ce débat, nous avions exprimé notre désaccord en indiquant qu'en période d'incertitude et de difficulté économique, il était de la responsabilité des collectivités locales de ne pas alourdir plus encore la facture des ménages et des entreprises.

Nous avions également indiqué que devant la grande instabilité à venir, il ne nous paraissait pas opportun de figer de fondamentaux budgétaires de la Ville de Lyon en une seule fois pour 6 ans. Il semble que les faits nous donnent raison. Je ne prendrai que trois exemples :

- l'évolution des taux bancaires, qui aujourd'hui ont retrouvé des valeurs plus raisonnables, ce qui est favorable pour les finances municipales,
- un deuxième exemple concernant le coût de l'énergie. Après une envolée des cours en 2008, la situation est là aussi redevenue plus favorable, aussi bien sur les carburants, le fioul ou le gaz et aujourd'hui, on retrouve des situations comparables à celles de 2005,
- et enfin, dernier élément, l'index d'actualisation des prix du BTP qui montre une stabilisation significative des prix après une période de forte surchauffe en 2007.

La situation, pour les finances de la ville, est donc fort heureusement moins préoccupante aujourd'hui pour ces postes budgétaires qu'il y a quelques mois, mais on ne note pas d'évolution de votre décision d'augmentation des taux, les Lyonnais apprécieront.

Par ailleurs, entre la hausse des taux que votre Majorité a votée et la hausse des bases fiscales, ce ne sont pas 10 millions d'euros supplémentaires, mais 28,6 millions d'euros supplémentaires que les Lyonnais verseront dès l'année prochaine. Les Lyonnais apprécieront ce décalage.

Aujourd'hui, vous nous proposez un début de rééquilibrage entre taxe foncière et taxe d'habitation, et cela nous paraît positif. Cependant, les occupants des logements resteront nettement plus taxés que les propriétaires.

Je formulerai enfin deux observations :

- nous souhaitons rappeler que les professionnels (entreprises, artisans, commerçants) payent la taxe foncière et nous espérons qu'ils ne feront pas l'objet d'une double peine, aujourd'hui plus d'impôts via la Ville de Lyon et la taxe foncière et demain plus d'impôts via la taxe professionnelle perçue par le Grand Lyon. Nous en reparlerons prochainement, je suppose.
- d'autre part, les bailleurs sociaux sont des contribuables, et donc eux aussi sont concernés par la hausse de la fiscalité. Une disposition nationale exonère de taxe foncière les bailleurs sociaux pour les logements neufs pendant une durée de 15 à 25 ans et ceci est partiellement compensé par l'Etat. Malgré cela les recettes fiscales perçues par la Ville de Lyon en 2008, au titre des 51 885 logements sociaux sont de l'ordre de 15 millions d'euros. Dans le budget prévisionnel 2009, le montant des subventions de la Ville de Lyon en faveur de la construction de logements sociaux s'élève à 5,1 millions d'euros. Nous sommes conscients que le logement social est plus une compétence Grand Lyon, mais vous conviendrez que ce ne sont pas les mêmes budgets. Ceci étant, en 2009, le budget prévisionnel fait apparaître pour l'ensemble des communes du Grand Lyon une somme de 24,3 millions d'euros de subvention pour le logement social. Là encore, les Lyonnais apprécieront ce jeu de vases communicants.

Vous comprendrez que dans ces conditions notre Groupe ne votera pas le rapport présenté. Je vous remercie.

- M. LE MAIRE : Vous pouvez me refaire votre démonstration sur le logement social ? Je n'ai pas compris.
- M. GEOURJON Christophe: Oui tout à fait! La seule chose que nous indiquons c'est que la ville a des recettes fiscales qui proviennent des bailleurs sociaux à hauteur d'environ 15 millions d'euros par an et qu'à l'inverse, la ville subventionne aussi des investissements au niveau du logement social, mais que les sommes et les budgets sont, en étant optimistes, comparables et en étant pessimistes, inférieurs. Donc pour résumer, la ville donne de la main gauche ce qu'elle prend de la main droite.
- M. LE MAIRE: Mais enfin, vous savez un budget, c'est global. Ce n'est pas « I want my money back!». C'est comme cela que se fait la politique de la ville.
 - M. GEOURJON Christophe: Nous sommes d'accord!
- M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur l'Adjoint, vous allez être cruellement déçu parce que, bien entendu, nous allons poursuivre cette discussion sur l'augmentation de la fiscalité à Lyon.

Et l'occasion nous est donnée, à travers ce rapport, de revenir sur l'injustice sociale que représente cette augmentation.

Injustice sociale, parce qu'elle intervient dans un contexte économiquement difficile et qui montre que notre région n'est pas épargnée, bien au contraire. Et vous venez ajouter de la crise à la crise dans le pire moment.

Alors il faut rappeler aux Lyonnais qui ont payé une taxe d'habitation, les causes de cette hausse d'impôts. Parce que les causes de la hausse d'impôt, c'est le résultat de votre gestion, pas de la vôtre, Monsieur l'Adjoint, mais de la vôtre Monsieur le Maire, en tout cas de celle du mandat précédent. En 7 ans, vous avez laissé filer les coûts de fonctionnement sans les anticiper : hausse des effectifs, dérapage des coûts de fonctionnement, je ne reviendrai pas dans le détail sur les 19 % de hausse des effectifs, les + 22 % de la masse salariale et les recettes réelles qui ont augmenté, bien sûr, moins que les dépenses réelles.

Tout cela, c'est une absence d'anticipation qui nous conduit à cette hausse d'impôt et souvent on nous dit vous opposez l'investissement et le fonctionnement. Pas du tout ! Ce que l'on dit, c'est qu'il faut anticiper les choses et quand on investit, il faut prévoir le fonctionnement. Et c'est parce que vous n'avez pas prévu ce fonctionnement qu'aujourd'hui, vous êtes obligé de rééquilibrer en augmentant la fiscalité.

Les conséquences de cette mauvaise gestion sont de trois ordres.

Il y a une conséquence financière et fiscale, c'est l'augmentation des impôts à hauteur de 6 % au lieu des 4 % initialement prévus, je dois tout de même rappeler que si les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de moi, mais de Pasqua!

M. HAVARD Michel: Vous aviez annoncé 4 % pendant votre campagne et au final c'est 6 % que vous proposez aux Lyonnais.

Deuxième conséquence en terme économique à travers la baisse de l'investissement, puisque lorsque l'on augmente les coûts de fonctionnement et on le voit très bien, le « budget investissement » diminue d'autant. Il a été artificiellement entretenu par la vente des « bijoux de famille » et je pense à Grolée vendu à un fonds de pension américain qui a fait une bonne opération financière, très lucrative dans le moment où l'on parle de moraliser le capitalisme débridé... Donc, baisse de l'investissement, artificiellement entretenue sous la fin du précédent mandat et qui du coup nous empêche de bénéficier du remboursement anticipé de la TVA.

Enfin, troisième conséquence, après les conséquences fiscales et économiques, c'est la conséquence sociale. Aujourd'hui, vous êtes obligé de mettre un « coup de frein » ou de « fermer le robinet » et de reprendre les choses de façon peut-être un peu brutale, puisque tout cela ne s'est pas fait dans la discussion, dans le dialogue social qui doit accompagner une politique associant l'investissement et le fonctionnement. On l'a bien vu à travers les manifestations qui ont eu lieu aujourd'hui et que l'on a pu entendre depuis notre hémicycle, il faut de ce point de vue-là, Monsieur le Maire, tirer les conséquences sociales de ce dérapage des coûts de fonctionnement qui aujourd'hui provoque la colère des salariés de la Ville de Lyon.

Dans le même temps, vous donnez l'impression de ne rien faire pour aider les Lyonnaises et les Lyonnais. C'est sûr que les « bisbilles » du Parti Socialiste vous ont beaucoup occupé, mais je vais prendre deux exemples d'actualité :

- Le Service Minimum d'Accueil dans les écoles : vous continuez, pardonnez-moi de le dire mais c'est vraiment ce que je pense, à pénaliser les gens qui travaillent. Nous vous avions mis en garde lors du dernier Conseil municipal mais vous n'en avez pas pris acte et c'est votre responsabilité. Résultat : 44 enfants accueillis dans 8 gymnases, et votre Adjoint qui crie à l'incohérence face au coût pour chaque enfant accueilli. Mais où est vraiment l'incohérence ? N'est-elle pas plutôt chez vous quand vous prévenez les parents d'élèves au dernier moment alors que vous avez des estimations à

peu près 10 jours avant ? N'est-elle pas chez vous quand vous écrivez aux parents d'élèves pour leur dire : « nous recommandons donc aux parents de trouver leurs propres solutions de garde pour leurs enfants » ? Ce qu'ils font Monsieur le Maire puisque vous leur demandez de le faire alors que vous avez la responsabilité, normalement, de leur offrir une solution que vous ne leur offrez pas. Donc, à partir de là, si on voulait que le SMA ne fonctionne pas, on ne s'y prendrait pas autrement. Et forcément les parents s'organisent différemment, souvent dans des situations difficiles.

- Enfin, la restauration pour les personnes âgées, on en reparlera tout à l'heure, mais on vient d'avoir une Commission générale sur votre politique en direction des personnes âgées. On aura l'occasion d'y revenir, mais tout ceci ne nous paraît pas très cohérent.

Je passe sur ce qu'a dit Emmanuel Hamelin sur la SACVL. J'ai cru lire que nous avions contracté à la Ville de Lyon, auprès de la Royal Bank of Scotland (RBS) des prêts indexés sur le Brent. J'espère que nous n'aurons pas les mêmes mauvaises surprises.

Bref, vous voyez, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Maire, au risque de vous décevoir nous pensons que quand on donne des leçons, il faut savoir être irréprochable et commencer par se les appliquer à soi-même. Et quand on critique une politique au niveau national, il vaut mieux savoir ne pas la reproduire au niveau local...

Donc, devant cette absence de cohérence, nous voterons également contre ce rapport.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons les taux d'imposition directe locale pour l'année 2009 qui nous sont proposés, et nous ne pouvons qu'être favorables à limiter à 5,5 % la hausse du taux de la taxe d'habitation, et d'augmenter de 6,58 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La fiscalité locale, profondément injuste pour les populations les plus modestes, ne donne pas aux communes les moyens de leur développement. Elle doit être profondément réformée et l'Association nationale des élus communistes républicains et progressistes souhaite que cette réforme tant attendue, conduise à plus de justice à la fois pour les collectivités mais aussi et surtout pour les contribuables.

Il y a aujourd'hui ceux qui tentent de survivre entre chômage et bas salaires, et puis il y a les autres, les 14.500 contribuables les plus riches, qui gagnent toujours plus, ceux à qui le bouclier fiscal a rapporté en moyenne 33.000 euros. Monsieur Havard, à l'Assemblée Nationale, vous êtes le Député du bouclier fiscal!

Et dans un bel élan de démocratie Sarkozyenne, hop la taxe professionnelle passe à la « trappe » ! Recette majeure pour les collectivités territoriales, nous sommes favorables à sa modernisation et pas à sa suppression. Nombre d'élu (es) et de tout bord, portent cette exigence. Si une réforme de la fiscalité locale est nécessaire, elle doit viser à trois points :

- l'introduction du revenu dans l'assiette de la taxe d'habitation ;
- l'exonération de la taxe foncière des organismes HLM pour aider le logement social avec compensation d'Etat aux communes ;
- la prise en compte des actifs financiers, ils sont à l'ordre du jour, et matériels des entreprises à hauteur de 0,5 % dans l'assiette de la taxe professionnelle.

Une telle réforme permettrait d'assurer des recettes aux collectivités locales qui, ainsi, pourraient mieux jouer leur rôle tant en matière de justice sociale, de solidarité que de développement économique des territoires.

Je vous remercie de votre attention.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué: Monsieur le Maire, quelques remarques pour affirmer au nom de votre Majorité municipale, notre soutien au choix que vous faites aujourd'hui d'une variation différenciée d'imposition de ces taux en faveur du contribuable qui paie la taxe d'habitation sans pour autant pénaliser le propriétaire occupant —les commerçants-artisans, Monsieur Geourjon- qui paie les deux taxes.

Vous avez également décidé de maintenir l'abattement facultatif général équivalent à 15,9 % de la valeur locative moyenne, c'est-à-dire supérieure au taux maximal de 15 %. Si l'on y ajoute votre décision de porter à leur niveau maximal les abattements pour charges de famille -c'est pour la justice sociale, Monsieur Havard- nous avons la marque d'un signe clair en faveur des locataires et des familles alors que le prix des loyers est à la hausse et que la crise interdit à beaucoup l'accession à la propriété. Une raison de plus pour approuver ces nouveaux taux qui, comme l'a indiqué notre Collègue Richard Brumm, sont non seulement nécessaires mais indispensables en raison du contexte institutionnel et financier qui pénalise certaines grandes recettes de la collectivité et génère des dépenses exogènes nouvelles.

Mais ces décisions marquent également une politique responsable de la collectivité à l'heure ou ces taxes sont devenues le seul lien de responsabilité fiscale entre l'élu local et le citoyen. Oui, nous sommes responsables, oui nous assumons et oui nous sommes cohérents, ce qui n'est pas le cas de nos amis de l'Opposition dont l'attitude nous déconcerte un peu, notamment celle de M. Geourjon qui pourrait peut-être nous dire comment tous les maires ou représentants des communes siégeant dans son Groupe au Grand Lyon augmentent leurs impôts : Irigny, Limonest, Saint-Genis-Laval, pour ne citer qu'eux. Que penseraient-ils de ses propos ?

Donc, vérité en deçà, erreur au-delà, comme dit un élu béarnais bien connu, il parlait des Pyrénées évidemment. On les comprend ces maires, d'autant plus que depuis 12 mois de leur élection, ils ont dû faire face aux difficultés identiques à la Ville de Lyon, sauf qu'ils n'avaient pas annoncé de hausse d'impôts dans leur programme électoral comme nous l'avons fait à Lyon et que la hausse qu'ils appliquent est largement supérieure au différentiel de 2 % de ce que nous avons annoncé et de ce que nous votons aujourd'hui, si l'on parle de surprises ou de mauvaises surprises.

Je ne parle même pas de ces maires UMP de l'Ouest Lyonnais qui justifient leur hausse d'impôts en raison des amendes de l'Etat pour cause de non respect des taux de logement social.

Si l'on parle des charges fiscales, comme à chaque budget, quelle cohérence y a-t-il à voter à Paris une hausse de 2,5 % pour une année à 0 % d'inflation en déplorant ensuite que l'addition des deux hausses soit trop importante ? Voilà un chantier en friche, les bases fiscales, qui produisent de l'iniquité fiscale et dont l'avancée permettrait aux collectivités de mieux répartir pour augmenter moins. Quand le Gouvernement va-t-il annoncer et amorcer la réforme, toujours annoncée et jamais réalisée, d'un système figé sur la valeur locative des années 70 et qui a pour conséquence une perte de matière fiscale pour les collectivités et donc une perte d'autonomie financière ? On parlait des HLM, il y a des logements à la Duchère qui étaient « confort » dans les années 70 et qui sont surtaxés par rapport à des logements à la Croix-Rousse ou dans le Vieux Lyon qui sont eux-mêmes passés du stade de « vétuste » à « confort ».

Peut-être, les collectivités pourront-elles un jour se substituer également au contrôle du déclaratif en se substituant une nouvelle fois à l'Etat ? Avec quels moyens ? A

moins qu'elles puissent elles-mêmes procéder à une révision d'initiative locale comme le préconisait le rapport Mauroy en 2000. La vérité, Monsieur le Maire, c'est qu'aujourd'hui le produit de cette fiscalité directe ne représente plus que moins de la moitié, à 47 %, des recettes réelles de fonctionnement de notre ville et que les quatre taxes locales ne représentent plus que 45 % des recettes des collectivités territoriales. C'est vraiment cette dérive, Monsieur le Maire, en conclusion, que nous souhaitons dénoncer : dérive de la perte d'autonomie fiscale et financière des collectivités locales. L'Etat est devenu le premier contribuable local des collectivités et nul ne voit arriver aujourd'hui le renversement de cette longue dérive d'un Etat qui décentralise les factures en promettant des compensations impuissantes à rattraper jamais les dépenses réelles des compétences transférées où le volume des impôts dont on annonce la suppression en faisant des coups politiques, telle la taxe professionnelle, sans avoir réfléchi une seconde à son remplacement. Quand on parle de l'énergie, Monsieur Geourjon, quand on songe à taxer l'énergie pour redistribuer sur l'agglomération la compensation de la perte de la taxe professionnelle, demandez au Conseil général à quelle variation de la TIPP il est soumis, dont il ne maîtrise bien évidemment pas les taux, puisque vous disiez que le pétrole était en baisse.

Ce qui se passe aujourd'hui est une recentralisation « rampante » et « larvée » qui ne dit pas son nom et qui touche au principe républicain et démocratique de libre administration des collectivités locales. Est-ce la manière dont nos amis de l'Opposition résolvent l'équation impossible que nommait Gilles Buna de demander toujours plus à l'impôt et toujours moins aux contribuables ? C'est plutôt une manière d'ajouter de la crise à la crise, Monsieur Havard, en mettant en danger la commande publique locale qui préserve l'emploi en soutenant l'activité économique -c'est pour la conséquence économique- à concurrence de près de 4 milliards d'euros entre Lyon, le Grand Lyon et le SYTRAL, d'investissements qui n'ont pas échappé au Président du BTP du Rhône que je citerai en conclusion et qui me disait récemment : « certes on paie des taxes, mais cela c'est de l'argent qui nous est rendu ».

Merci Monsieur le Maire.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je regrette que nous soyons obligés de répéter toujours les mêmes choses, parce que les mêmes sujets reviennent fréquemment. Les avocats essaient habituellement d'employer des arguments différents et de ne pas se répéter et de ne pas, j'allais dire sans méchanceté, « radoter ».

Au mois de janvier, je vous ai donné chiffres en mains, parce que seuls les chiffres sont importants, l'explication de cette augmentation de 6 % des impôts. Je vous ai rappelé, avec des chiffres simples, que lorsque le taux de 4 % a été annoncé en 2007, il y avait beaucoup d'événements qui n'étaient pas prévisibles, qui se sont produits par la suite et qui nous ont contraints, 18 mois après, de légèrement augmenter le taux d'imposition, c'est-à-dire de passer de 4 à 6 %.

Je vous l'ai expliqué, chiffres à l'appui, ce n'était donc pas une extrapolation, mais difficilement discutable. Néanmoins, vous avez considéré que vous ne pouviez pas voter favorablement cette augmentation que vous considériez comme excessive.

Aujourd'hui, vous êtes en train de nous dire que nous aurions dû pratiquement revenir sur cette augmentation parce que tout va bien. Mais les événements que vous annoncez sont inexacts.

Car, même s'il est vrai que les taux d'intérêts ont baissé, et si les uns et les autres vous avez eu l'occasion d'emprunter à une banque, vous constaterez que les marges ont quant à elles augmenté, ce qui signifie en fait, pour l'emprunteur, une différence très modeste.

En ce qui concerne l'énergie, vous nous dites « l'énergie a baissé ». C'est vrai qu'il va y avoir une baisse au 1^{er} avril, une baisse du prix du gaz. Je vous signale

toutefois que l'essentiel des dépenses de chauffage est intervenu avant cette date. Après le 1^{er} avril, on a quand même besoin de moins de chauffage... Je rappelle enfin que la Ville utilise 50 % de gaz et 50 % d'électricité. Pour les 50 % d'électricité, le prix n'a pas baissé.

Quant au foncier bâti pour le logement social, je vous indique pour le cas où vous ne le sauriez pas, que la Ville applique strictement les exonérations pour les nouveaux logements sociaux.

Enfin, le produit nouveau fiscal n'est pas, comme vous l'avez annoncé, de 28 millions d'euros mais de 20 millions d'euros. Comme je le fais habituellement, lorsqu'il y a une inexactitude ou un défaut d'information, je peux vous apporter, et je le ferai si vous le souhaitez, avec l'aide du service des Finances, une réponse écrite sur ce point.

Mme Reynaud, qui avait posé une question au dernier Conseil municipal, a pu voir que je répondais systématiquement à toutes les questions posées.

Enfin, vous tombez dans l'anecdote, lorsque vous essayez de trouver un « produit toxique » à la Ville de Lyon. Il n'y a pas de « produit toxique » à la Ville. Vous avez à ce sujet fait référence à la Royale Bank of Scotland comme si nous avions contracté auprès d'elle, un « produit toxique ». Il n'en n'est rien. Il s'agit simplement d'une couverture qui nous garantit contre la hausse du cours du pétrole. Là encore, si vous souhaitez une réponse écrite à ce sujet, je vous la donnerai, ce qui évitera de laisser une suspicion sur la façon dont la Ville a été gérée au niveau financier.

Voilà quelle était, Monsieur le Maire, Messieurs, Mesdames, la réponse que je voulais apporter à l'Opposition.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je crois que tous ceux qui nous regardent auront pu voir la contradiction qu'il y a entre les propos de l'Opposition.

Lorsqu'il s'agit de voter le budget, on ne veut pas augmenter les impôts. Mais lorsqu'il s'agit d'investissement, on nous dit « mais vous n'avez pas fait ceci, vous n'avez pas fait cela, vous n'avez pas fait la 3° chose et la 4° et la 5° et vous auriez dû encore plus... ». Non. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. On prend ses responsabilités, on augmente effectivement les impôts, et je pensais qu'on devait les augmenter, et cela permet de construire un certain nombre d'équipements et de leur donner les moyens de fonctionner.

Moi, j'essaie de mener une politique équilibrée, en mon âme et conscience. Vous pensez que je me trompe mais je crois que jusqu'à présent, les Lyonnais me font confiance. Lorsque par exemple, les salariés de la Ville me disent « Monsieur Collomb, on voudrait que la masse salariale augmente un peu plus, qu'elle augmente sur les deux années dernières de 4,1 % par an », je leur dis c'est impossible. Je sais que cela ne leur fait pas plaisir mais beaucoup le comprennent. Lorsque je regarde le taux de grévistes, on me dit qu'il est aujourd'hui de 5,17 %, ça veut dire quand même que les fonctionnaires de la Ville, les agents de la Ville, comprennent très, très bien l'explication que l'on a pu donner.

Donc on essaie de mener une politique équilibrée avec les recettes. Il faut bien avoir des recettes pour mener un certain nombre de politiques, surtout quand on est dans une ville comme la nôtre qui continue, malgré la crise, à se développer économiquement et démographiquement. Il faut donc réaliser un certain nombre d'équipements nouveaux en matière de petite enfance, en matière d'écoles, en matière sportive, en matière culturelle de proximité. Si on se coupait tout moyen, la Ville se figerait et c'est son dynamisme même qui serait remis en cause. Vous avez vu qu'au cours des derniers temps, beaucoup d'hebdomadaires ont fait le point sur les différentes agglomérations. Et vous avez pu lire dans la totalité des enquêtes qui étaient faites, que la ville qui aujourd'hui s'en sortait le mieux dans la crise, c'était l'agglomération lyonnaise. Je pense que cela, les Lyonnais le constatent et en tout cas, les enquêtes le montrent.

Nous allons donc poursuivre sur la même tendance d'équilibre, de volonté de dynamiser notre agglomération et continuer à aller de l'avant.

Puisqu'on parle fiscalité, je vais dire un mot pour que vous compreniez, que tous les Lyonnais comprennent, ce que signifie la suppression de la taxe professionnelle. Il faut savoir que dans l'imposition locale, il y a 55 % des recettes qui proviennent des entreprises et 45 % des ménages. Alors, dans la réforme, de deux choses l'une : soit on veut changer ce rapport, ça veut dire évidemment que ce qu'on va diminuer pour les entreprises, on va le faire passer sur les ménages et donc, les ménages demain, seront amenés à payer plus pour pouvoir réduire la part des entreprises ; soit on considère que ce rapport est inchangé et que les entreprises continueront à payer 55 %. Si on prend d'autres valeurs, ça veut dire que la circulation va se faire à l'intérieur des entreprises, qu'un certain nombre d'entreprises payeront moins mais que d'autres payeront beaucoup plus. Si par exemple, on prend la valeur ajoutée comme je l'ai vu dans un certain nombre d'articles, ça veut dire que les grosses industries avec beaucoup de matériels, d'installations, type par exemple, vallée de la chimie, payeront moins mais que par contre, toutes les PME qui font de la valeur ajoutée, tous ceux qui ont 3, 4 salariés vont payer beaucoup plus parce qu'elles vont payer pour les autres.

Donc, voilà c'est un peu çà le dilemme et je dois dire que j'attends avec un peu d'inquiétude mais en même temps de manière un peu intéressée, ce qu'on nous présentera véritablement comme réforme parce que l'éco-taxe que nous avait annoncée au détour d'une conversation télévisée, le Président de la République, est morte. Depuis je n'ai pas vu de proposition nouvelle qu'il ait réaffirmée dans ses interventions télévisées.

Donc j'attends, évidemment nous attendons quelque chose qui, pour le Grand Lyon, représente 523 millions en recettes directes et avec la compensation au niveau local, 749 millions d'euros. Ce n'est pas tout à fait une paille, c'est quelque chose d'extrêmement important. Donc, quand vous nous dites Monsieur Havard : « ...il faut savoir faire de la gestion prévisionnelle... », quand vous ne savez pas dans quel contexte financier vous serez au bout de trois mois, alors vous êtes très fort de faire de la gestion prévisionnelle! Et puis vous appartenez à une majorité, je vais vous dire que si on regarde la gestion prévisionnelle de cette Majorité, franchement on fait mieux que cette « majorité », parce que si vous nous dites que nous, nous avons été impactés par la crise, lorsque je vois qu'aujourd'hui on était à 3 % de déficit du PIB et qu'on va passer à 6 %, qu'on va doubler, c'est dire que c'est quelque chose d'absolument extraordinaire. Si par exemple j'avais doublé la dette au cours des deux ou trois dernières années, là vous seriez fondé pour crier au scandale.

Voilà Mesdames, Messieurs, ce que je voulais dire.

(M. Havard avait demandé la parole avant le passage au vote sur les taux, M. le Maire ne le lui a pas accordé.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Démocrate–Modem et Ensemble Pour Lyon ont voté contre.)

(Adopté.)